

LAMÊLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE / LAMÊLÉE IRON ORE LTD.

Le 19 décembre 2014

TSX-V : LIR

Lamêlée dépose un Rapport Technique 43-101 sur l'Étude Économique Préliminaire (PEA) du Projet Lamêlée

Montréal (Québec) – Lamêlée Minerais de Fer Ltée (« Lamêlée » ou la « Société ») (BOURSE DE CROISSANCE TSX : LIR) a déposé sur SEDAR un rapport technique rédigé selon les critères de la norme canadienne 43-101 (le « rapport technique ») qui résume les résultats de son étude économique préliminaire récemment finalisée (le « PEA ») à l'égard de la propriété Lac Lamêlée Sud (« le Projet Lamêlée ») située à 50 km au sud de Fermont, Le rapport technique donne les détails entourant les résultats encourageants du PEA qui ont été annoncés dans les communiqués de presse de la Société daté du 25 Novembre 2014 et du 28 Novembre 2014 qui étaient intitulés « Lamêlée complète une Étude Économique Préliminaire (PEA) démontrant des résultats très encourageants ». Le rapport technique complet peut être consulté à partir du profil SEDAR de la Société à l'adresse www.sedar.com ou sur le site de la Société à <http://www.lameleeliron.com/>.

Au sujet de Lamêlée Minerais de Fer Ltée

La Société est une nouvelle société d'exploration de minerai de fer qui se concentre principalement sur l'aménagement d'un projet de minerai de fer situé dans la partie sud de la fosse du Labrador, à proximité de la frontière avec Terre-Neuve-et-Labrador, à environ 50 km au sud de la ville de Fermont (Québec). Le projet comprend 29 claims miniers visant une superficie de 1 524 hectares, soit 15 km². Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « LIR ». En décembre 2013, la Société a acquis la totalité du projet relatif à la propriété ferrifère sud du lac Lamêlée de Fancamp Exploration, situé dans le district minier de Fermont, dans le nord-est du Québec, sous réserve d'une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1,5 % en faveur de Sheridan Platinum Group Ltd., dont une tranche de 0,5 % est assujettie à un droit de rachat que la Société peut exercer en contrepartie de 1,5 M\$. La Société a également accordé une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1,5 % en faveur de Fancamp Exploration, dont une tranche de 0,5 % est assujettie à un droit de rachat que la Société peut exercer en contrepartie de 1,5 M\$.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'une ou l'autre des personnes suivantes :

Hubert Vallée
Président et chef de la direction
Cellulaire : +1 514 793-7153
HVallee@Lameleeliron.com

Marc Duchesne
Chef des finances
Cellulaire : +1 514 910-6906
MDuchesne@Lameleelron.com

Les renseignements présentés dans le présent communiqué de presse peuvent comporter des énoncés prospectifs qui reposent sur des hypothèses formulées en date du présent communiqué de presse. Ces énoncés reflètent les estimations, les opinions, les intentions et les attentes actuelles de la direction et ne sont pas garants des résultats futurs. Lamélee prévient le lecteur que tous les énoncés prospectifs sont incertains de nature et qu'un certain nombre de facteurs importants, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, pourraient avoir une incidence sur les résultats effectivement obtenus. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, Lamélee n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les renseignements prospectifs.

Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié ni diffusé aux États-Unis ou par l'intermédiaire de services de nouvelles aux États-Unis.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.